

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PRUNIERES.**

Nombre de conseillers

**En exercice :** 11

**Présents :** 08

**Votants :** 08

**L'an deux mil quatorze**, le onze juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de PRUNIERES, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur ODOUL Roland, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 4 juillet 2014

**Etaient Présents** : MM. GERBAIL Myriam –ROUSSILHE Jean Luc – PASCAL Jean François – BOURGES Didier - BLIN Nelly – PAGES Catherine– BERNARD David.

**Absents** : FOUISSAC Alain - VALENTIN Serge– FEVRIER Philippe

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie

**Objet : Cadeaux de départ en retraite**

**Considérant** qu'il y a lieu de récompenser et de remercier les agents communaux, lors de leur départ en retraite, pour leurs années de travail et leur dévouement au service de la Commune ;

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **institue** le principe d'octroi d'un cadeau de départ en retraite aux agents communaux titulaires

et non titulaires à l'occasion de leur départ en retraite ;

- **décide** de l'octroi de ce cadeau sous la forme d'un bien, bien culturel, bien d'équipement tel que électroménager, ordinateur, téléviseur, mobilier, etc. (liste non exhaustive), ou éventuellement

d'un bon d'achat ;

- **décide** que la nature et le contenu du cadeau sont déterminés en concertation avec l'agent concerné ;

- **dit** que la valeur de ce cadeau est comprise dans une fourchette de 200 à 700 euros ;

- **demande** qu'il soit veillé à l'égalité de traitement des agents lors du choix de ce cadeau de départ en retraite ;

- **dit** que les crédits seront prévus au compte 6232 – « *Fêtes et cérémonies* » du budget principal de l'exercice concerné.

**Objet : Acquisition d'un véhicule de fonction pour l'employé communal**

Sur la proposition de Monsieur PASCAL Jean François, Monsieur le Maire dit au Conseil Municipal que Monsieur ODOUL Eric, fait don à la commune de Prunières,

d'un véhicule break dont il n'a plus l'utilité et qui pourrait servir de véhicule de fonction pour l'employé municipal, pour certaines tâches, au lieu de se servir du tracteur comme il le fait actuellement.

A charge de la commune de le remettre en état (vidange freins etc...), de lui faire passer le contrôle technique obligatoire, de changer la carte grise et de l'assurer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- Est favorable pour cette acquisition et remercie Monsieur ODOUL Eric pour ce don.
- Accepte de remettre en état ce véhicule (vidange freins etc...), de lui faire passer le contrôle technique obligatoire, de changer la carte grise et de l'assurer
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette acquisition de véhicule et sa remise en état.

### **Objet : Travaux en forêt communale de Prunières**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire, en 2014, de programmer des travaux en forêt communale de Prunières.

Le programme présenté par l'Office Nationale des Forêts est estimé à 8 690.00 € HT.

Travaux de décapage superficiel du sol par ouverture de placeaux de défeutrage sur 0.66 Ha

Afin de favoriser la régénération naturelle en parcelle 2, pour un montant total de 1 750.00 € HT. Opération pouvant être subventionnée par le Conseil Général de la Lozère au titre de sa mesure d'aide en faveur des forêts des collectivités à hauteur de 75 %.

Travaux d'entretien du parcellaire le long des parcelles 1 et 2 sur 390 ml, pour un montant total de 440 € HT. Opération pouvant être subventionnée par le Conseil Général de la Lozère au titre de sa mesure d'aide en faveur des forêts des collectivités à hauteur de 50 %.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **approuve** ce programme,
- **inscrit** les sommes correspondantes au budget,
- **décide** de solliciter le Conseil Général pour une aide financière au taux maximum,
- **demande** à l'Office National des Forêts de proposer son devis pour la maîtrise d'œuvre des travaux,
- **donne** le pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents correspondants, nécessaires à leur exécution.

### **Objet : Projet d'aménagement de la voirie 2014 :**

Le Maire présente au conseil municipal les devis du SDEE, concernant le programme départemental d'aménagement de la voirie 2014.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 41 135.63 € HT soit 49 362.75 € TTC

Il propose de solliciter l'aide du Département.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents:

- approuve le Projet d'aménagement de la voirie 2014, pour un montant prévisionnel de 41 135.63 € HT soit 49 362.75 € TTC
- **sollicite** une subvention aussi élevée que possible auprès du Département,
- **donne** tout pouvoir au Maire pour signer toute pièce en vue de concrétiser cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

En Mairie le 11/07/2014